

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 juillet 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 83 de l'ordre du jour
Protection diplomatique

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Lettre datée du 7 juillet 2008, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique
d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'appelle votre attention sur ce qui suit :

Comme vous le savez, le 5 juillet 1982, pendant l'invasion du Liban et l'occupation de Beyrouth par le régime israélien, trois membres du personnel de l'ambassade de la République islamique d'Iran à Beyrouth, à savoir Seyyed Mohsen Mousavi (Chargé d'affaires de l'ambassade), Ahmad Motevaselian (Attaché militaire de l'ambassade) et Taghi Rastegar Moghadam (un technicien de l'ambassade) ainsi qu'un journaliste iranien, Kazem Akhavan de l'agence de presse de la République islamique, ont été enlevés au Liban alors qu'ils rentraient de Syrie à l'ambassade de la République islamique d'Iran à Beyrouth-ouest dans un véhicule diplomatique.

Sur la route côtière séparant Tripoli de Beyrouth, les fonctionnaires iraniens susmentionnés ont été arrêtés et détenus, au point de contrôle de Berbara dans la région de Madfoun, à 40 kilomètres au nord de Beyrouth, en violation des règles fondamentales de l'immunité diplomatique et au mépris des principes de base du droit international, par un groupe paramilitaire chrétien appelé les Forces libanaises qui était contrôlé et dirigé par l'armée du régime israélien.

Diverses informations parues dans la presse et de nombreux signes indiquent que les fonctionnaires susmentionnés ont été remis aux forces militaires israéliennes immédiatement après leur enlèvement, Beyrouth ayant été à l'époque occupée par le régime israélien. Ils ont été ensuite conduits dans des prisons israéliennes où ils sont depuis en captivité. Cet acte illégal et inhumain va à l'encontre des règles et des principes fondamentaux du droit international, ainsi que de nombreuses résolutions des Nations Unies, dans lesquelles l'Assemblée générale, entre autres, « condamne énergiquement les actes de violence visant les missions et les représentants diplomatiques et consulaires », souligne que de tels actes sont toujours injustifiables et « prie de même instamment les États de prendre toute mesure nécessaire aux niveaux national et international pour empêcher tout acte de violence contre les missions, les représentants et les fonctionnaires [...], y compris en période de conflit



armé », et « de faire en sorte, [...] que de tels actes fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme afin que leurs auteurs soient traduits en justice ».

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran est d'avis et croit fermement que le régime israélien est responsable de cet enlèvement et du sort des diplomates et du journaliste iraniens susmentionnés. Aucun élément de preuve crédible n'a été encore présenté pour attester le martyre de ces fonctionnaires iraniens. Bien au contraire, divers éléments, y compris les déclarations de certaines personnes qui ont été détenues dans les prisons israéliennes ou qui ont visité ces prisons semblent indiquer que les fonctionnaires iraniens sont encore en vie et qu'ils sont entre les mains du régime israélien.

Vingt-six longues années se sont écoulées depuis cet enlèvement scandaleux. Pendant tout ce temps, l'Organisation des Nations Unies n'ayant pris aucune mesure significative pour assurer leur libération, les diplomates et le journaliste iraniens susmentionnés croupissent dans les prisons israéliennes et leur famille est dans une profonde inquiétude. Nous comptons sur l'Organisation des Nations Unies pour faire face à cet acte grave et illégal qui sape certains des principes fondamentaux des relations internationales. La République islamique d'Iran prie instamment le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de s'acquitter sans plus tarder de leurs responsabilités aux termes de la Charte des Nations Unies en réagissant face à l'enlèvement illégal et au maintien de la détention arbitraire des diplomates et du journaliste iraniens par le régime israélien et en aidant à assurer leur libération immédiate en toute sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 83 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammad **Khazae**